

DEMANDEUR : EUROPLASMA (SA)
REQUETE
REPORT DE TENUE D'ASSEMBLEE GENERALE (ordo)

ORDONNANCE N°RG 2025/1236

=====

NOUS, GILLES ROUMEGOUX PRESIDENT DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE MONT DE MARSAN ETANT EN NOTRE CABINET SIS
PALAIS DE JUSTICE 249 AVENUE DU COLONEL RAOZANOFF A MONT DE
MARSAN

ASSISTE DU GREFFIER, Mme CRABOS Myriam COMMIS-GREFFIER

VU LA REQUETE QUI PRECEDE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU L'ARTICLE R 225-64 DU CODE DE COMMERCE,

ACCORDONS UN DELAI SUPPLEMENTAIRE DE 3 MOIS, SOIT
JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2025 POUR QU'IL SOIT PROCEDE A LA
REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE LA
SOCIETE EUROPLASMA (SACA) APPELEE A STATUER SUR
L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2024

FAIT A MONT DE MARSAN, LE 20 MAI 2025

Signé électroniquement par Mme Myriam CRABOS, commis-greffier
Signé électroniquement par M. Gilles ROUMEGOUX

